



Non remboursement d'un credit auto

Par **micHEL**, le **22/07/2009** à **16:07**

Bonjour,

J'avais contracté un crédit auto il y a 15 ans, 3 mois après la signature, je perdais mon emploi, sans indemnités, sans allocations chômage, j'avais retourné le véhicule au concessionnaire qui me l'avait vendu en expliquant que je partais à l'étranger pour chercher du travail, et que j'étais dans l'impossibilité de rembourser mon crédit.

Il y a quelques semaines je recevais une lettre d'un service contentieux de Monaco qui me menaçait de poursuites judiciaires si je ne payais pas dans les délais qu'il m'imposaient.

que dois-je faire ?

je suis maintenant à la retraite, j'ai 66 ans, ma pension s'élève à 900 euros brut par mois.

merci d'avance pour vos conseils